



Noix



N°10
11/07/2017



Animateur filière

Sandra CHATUFAUD
FREDON Limousin
sandra.chatufaud@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-
Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Grand Sud-Ouest
Noix N°09 du 05/07/2017 »*



Bulletin disponible sur les sites :
www.aquitainagri.fr ; www.limousin.synagri.com ;
www.poitou-charentes.chambagri.fr ; www.mp.chambagri.fr ; www.fredon-limousin.fr
et sur le site de la DRAAF
www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT :
[Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

- **Carpocapse** : 2nd vol en cours en tous secteurs. **Période de risque élevé des pontes en tous secteurs et des éclosions en secteurs précoces.**
- **Mouche du brou** : **Risque élevé en cours.** Les captures sont observées depuis le 28 juin. **Observer régulièrement les pièges**, plaques jaunes engluées.
- **Bactériose** : **Risque de contamination** sur des rameaux et fruits blessés (par le vent, la grêle) en parcelles infestées lors des épisodes pluvieux.
- **Anthraxose** : **Risque de contamination secondaire** possible lors des prochaines pluies, sur les parcelles contaminées.

Ravageurs

• Mouche du brou (*Rhagoletis completa*)

Observations du réseau

Les retours de relevés de piégeages font état des premières captures de mouche du brou depuis le 28 juin dans 19 communes déjà contaminées les années précédentes. Seule la commune de Sainte-Terre (33) est nouvellement contaminée.

Les producteurs-observateurs volontaires communiquent tous les lundis les résultats des relevés de pièges, y compris lorsqu'aucune mouche n'a été capturée, aux numéros de la FREDON limousin :

- ☎ 05 44 19 10 28 (répondeur 7j/7) ;
- ☎ 05 55 04 64 12 (fax) ;
- ✉ Possibilité d'envoi des résultats par mail : mouchedubrou.sudouest@gmail.com



Semaine de relevés	Commune de piégeage	Département
Du 24 au 30 juin	Port-Sainte-Foy-Et-Ponchapt	Dordogne
	Sainte-Terre	Gironde
Du 1 au 7 juillet	Vitrac	Dordogne
	Domme	Dordogne
	Le Temple-Sur-Lot	Lot-Et-Garonne
	Pessoulens	Gers
	Douelle	Lot
	Merquès	Lot
Du 8 au 14 juillet	Brie Sous Chalais	Charente
	Etriac	Charente
	La Roque Gageac	Dordogne
	Berbiguières	Dordogne
	Le Bugue	Dordogne
	Beaumont du Périgord	Dordogne
	Ste Innocence	Dordogne
	St Crépin Et Carluçet	Dordogne
	Marnac	Dordogne
	Lamothe Montravel	Dordogne
	St Seurin de Prats	Dordogne
	Terrasson Lavilledieu	Dordogne

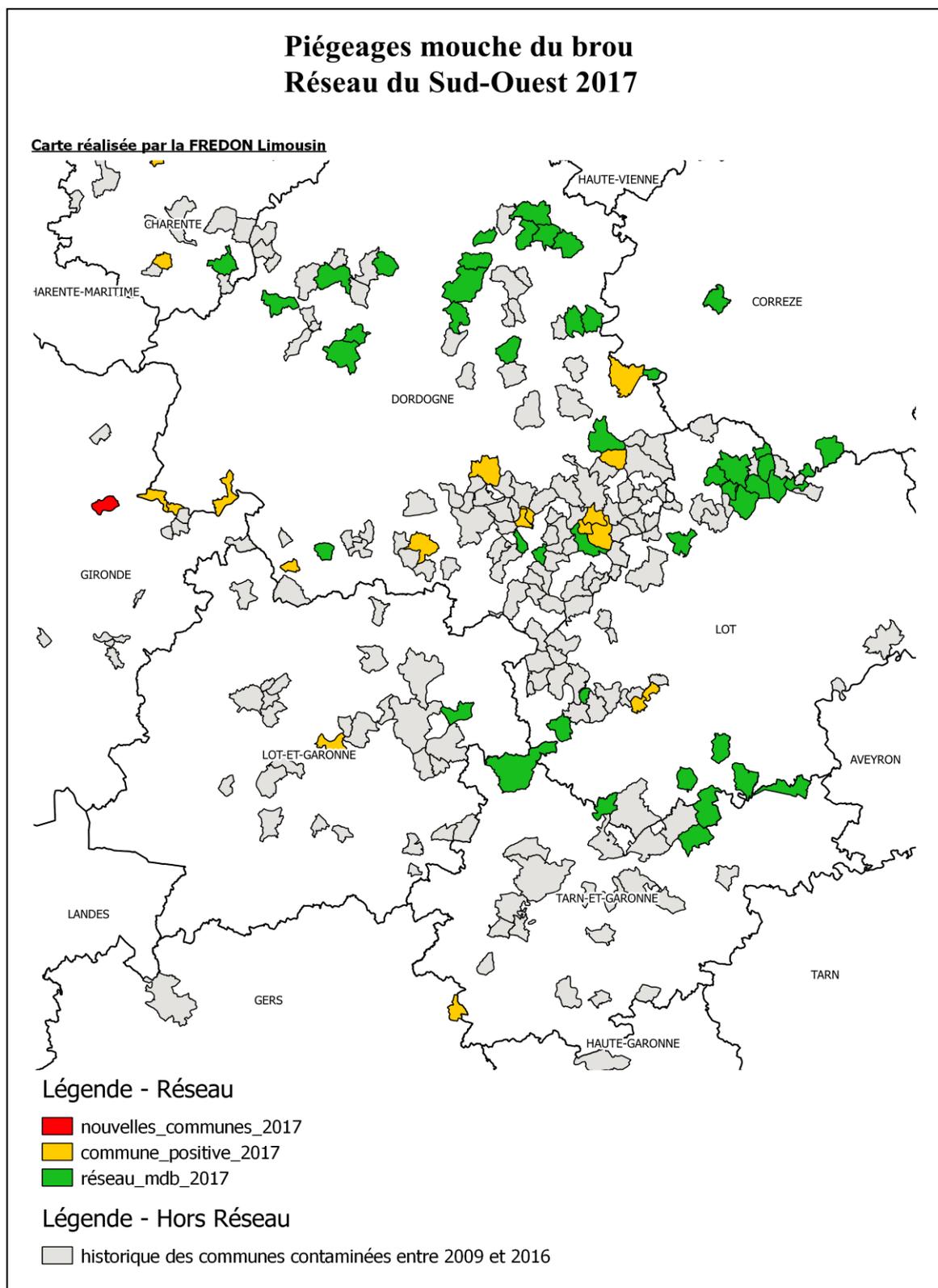
Seuils indicatifs de risque

- Parcelle déjà contaminée : première capture ;
- Parcelle non contaminée à ce jour : 3 relevés positifs successifs sur le piège.

Evaluation du risque :

Risque élevé en cours.

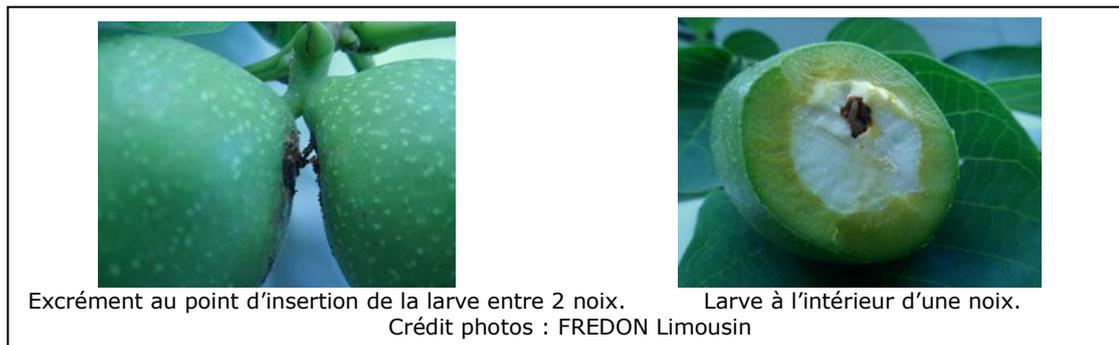
La surveillance des pièges est actuellement importante afin de gérer au mieux la présence de ce ravageur.



- **Carpocapse (*Cydia pomonella*)**

Observations du réseau

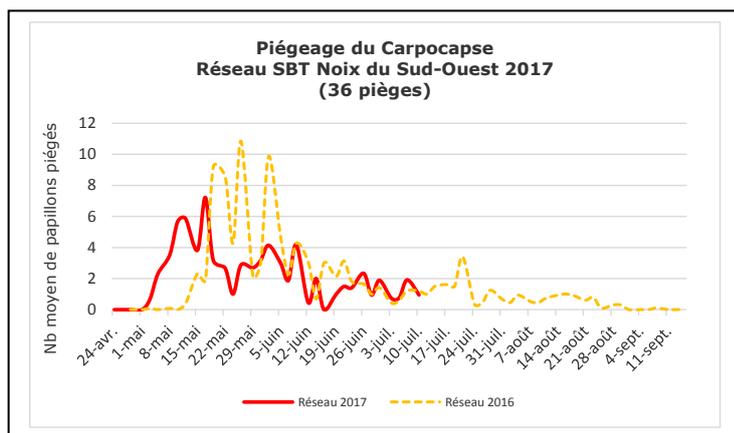
Les différents observateurs du réseau nous signalent la présence de dégâts en tous secteurs.



Depuis le 26 juin, les captures sont significatives mais restent peu élevées.

Seuils indicatifs de risque

10 captures sur 7 jours, c'est à dire en faisant le cumul des trois derniers relevés (ceux-ci étant réalisés les lundis, mercredis et vendredis)



Données du modèle

Au 11 juillet, la modélisation indique que :

- ✚ **En secteurs tardifs (bassin d'Objat) : le 2nd vol a débuté depuis les 4 - 7 juillet.** 1 à 2 % des pontes auraient été déposées.
- ✚ **En situations précoces (Lot-et-Garonne, Gironde, Sud-Dordogne et Sud-Lot) : le pic du 2nd vol est en cours depuis le 8 juillet** (45 à 51 % des émergences). 28 à 31 % des pontes auraient été déposées et 8 à 11 % des éclosions auraient eu lieu.

Avec une hypothèse de températures conformes aux normales saisonnières pour les jours à venir :

	Pic du 2nd vol	Risque élevé de pontes	Risque élevé des éclosions
Secteurs précoces	Vers le 8 juillet	En cours jusqu'à fin juillet	A partir du 13 juillet jusqu'au 6 août
Secteurs tardifs	Vers le 22 juillet	A partir du 13 juillet jusqu'au 4 août	A partir du 21 juillet jusqu'au 13 août

Evaluation du risque :

La période de risque élevé des pontes est en cours en secteurs précoces. Celle-ci débutera mi-juillet en secteurs tardifs.

La période de risque élevé des éclosions est imminente en secteurs précoces. Celle-ci débutera vers le 21 juillet en secteurs tardifs.

Maladies

- **Anthracoses, *Gnomonia leptospyla* et *Colletotrichum***

Evaluation du risque :

Des contaminations secondaires de *Gnomonia leptospyla* peuvent avoir lieu lors des prochains épisodes pluvieux dans les parcelles contaminées.

L'incubation de *Colletotrichum* étant longue, les symptômes n'apparaissent pas au printemps mais plus tardivement en saison soit dès à présent.

- **Bactériose, *Xanthomonas campestris pv. juglandis***

Evaluation du risque :

La période de forte sensibilité du noyer vis-à-vis de la bactériose est achevée.

Toutefois la bactériose reste présente sur les arbres contaminés et peut se réactiver lors d'épisodes humides. Le risque est alors proportionnel à la réceptivité du végétal : **en présence de blessures** dues au vent, à une pluie violente ou à la grêle (orages), **les bactéries peuvent pénétrer dans la plante et engendrer des dégâts.**

Les prochaines pluies devraient générer de nouvelles attaques de bactériose avec encore des risques de contaminations.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Grand Sud-Ouest Noix sont les suivantes : FREDON Limousin, les Chambres d'Agriculture de la Corrèze, de la Dordogne et du Lot, la station expérimentale de Creysse, les coopératives PERLIM Noix / COOPCERNO / PROMONOIX / LA PERIGOURDINE / CAPEL / SOVECOPE / VAL CAUSSE / UNICOQUE / ECOLIM

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".